

RCS : CARCASSONNE

Code greffe : 1101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CARCASSONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 D 00151

Numéro SIREN : 448 358 028

Nom ou dénomination : LES VIGNOBLES DE VENDEOLE

Ce dépôt a été enregistré le 21/02/2024 sous le numéro de dépôt 590



Greffe du tribunal de commerce de CARCASSONNE

34 rue de Strasbourg 11890 CARCASSONNE CEDEX 9

09:00 - 12:00, 14:00 - 16:00

Téléphone : 04.68.11.27.30

www.greffe-tc-carcassonne.fr - www.infogreffe.fr

BV/2003 D 00151

LES VIGNOBLES DE VENDEOLE
ROUTE DÉPARTEMENTALE 623
11240 ROUTIER

Nos références : BV/2003 D 00151

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Article R. 123-102 du code de commerce)

Concernant :

Société coopérative agricole LES VIGNOBLES DE VENDEOLE

RD 623

11240 ROUTIER

SIREN : 448 358 028

N° de gestion : 2003 D 00151

Le greffier soussigné constate le 21/02/2024 le dépôt, enregistré sous le numéro 2024/590, des actes et pièces suivants :

- Extrait de procès-verbal du conseil d'administration - 13/02/2024
- Démission(s) d'administrateur(s)

Récépissé délivré le 21/02/2024

Le greffier

Sophie MAUREL





EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 13/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize février à dix-sept heures, les administrateurs de la coopérative Les Vignobles de Vendéole, dont le siège social est à Routier, se sont réunis au Domaine de Cazes à Alaigne, sur convocation de leur Président, Mr Fabrice VERGÉ, adressée à chacun d'eux par email, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour .

Le Président déclare que le Conseil d'Administration est valablement constitué. Il peut délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

«

4) Démission administrateur

Fabrice VERGÉ donne lecture du courrier de la SCEA Guiraud Montclar, représentée par Monsieur GUIRAUD Julien, qui informe le conseil d'administration de sa décision de démissionner de ses fonctions d'administrateur à compter du 01 février 2024. Il explique que sa décision est liée à sa situation personnelle.

Le conseil d'administration prend acte de sa démission.

»

Fait à Routier le 19 février 2024
Pour extrait certifié conforme

Le Président
VERGÉ Fabrice